

Description du service en ligne de déclaration des ressources trimestrielles

Pour déclarer vos ressources trimestrielles depuis le service en ligne de la MSA, rendez-vous sur votre Espace privé.

- 1) Cliquez sur 'Se connecter' dans l'encadré rouge 'Mon espace privé' en haut à droite.
- 2) Complétez votre identifiant (numéro de Sécurité sociale) et votre mot de passe puis cliquez sur 'Se connecter'.
- 3) Cliquez sur l'onglet 'Mes services' dans les options proposées en haut de la page.
- 4) Déclarez vos ressources en choisissant le service 'RSA, Prime d'activité'.

Les étapes de ma déclaration trimestrielle de ressources

Etape 1. Je vérifie mes informations personnelles

Si mes informations personnelles sont identiques : je les valide

Si mes informations personnelles sont différentes : je les modifie

Je n'attends pas de faire ma déclaration trimestrielle pour informer la MSA de mes changements. Dès que ma vie évolue, je mets à jour mon profil sur msa.fr en déclarant un changement de situation.

Etape 2. Je saisis mes salaires et mes indemnités perçus pendant les 3 derniers mois (revenus salariés, pensions alimentaires reçues, indemnités chômage, ...)

Pour les salaires : depuis la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu le 1^{er} janvier 2019, les montants à déclarer sont le revenu net perçu avant retenue à la source de l'impôt sur le revenu. Il ne s'agit pas du revenu net imposable ni du revenu net payé.

Etape 3. Je saisis mes autres revenus

Pour les ressources non salariées agricoles, il convient d'indiquer un douzième du dernier bénéfice agricole connu. En cas de déficit, il convient de déclarer 0.

Pour les retraites, pensions, rentes et indemnités journalières : depuis la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu le 1er janvier 2019, les montants à déclarer sont les revenus nets perçus avant retenue à la source de l'impôt sur le revenu. Il ne s'agit pas du revenu net imposable.

Etape 4. Je valide le récapitulatif de ma déclaration

Etape 5. La confirmation d'enregistrement de ma déclaration indique qu'elle a été automatiquement envoyée à ma MSA.

Une erreur sur ma déclaration ?

Si j'ai fait une erreur sur ma déclaration trimestrielle, je dois informer la MSA de mon erreur avec les documents justificatifs depuis mon Espace privé / Contact et échanges. Si j'ai transmis un document erroné, je dois renvoyer le bon document avec un courrier explicatif.